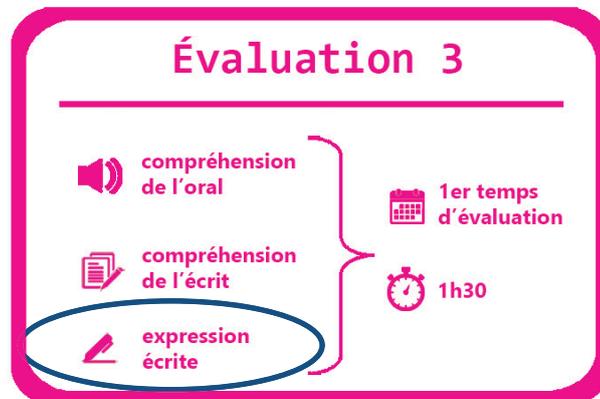


Lis les modalités de l'évaluation de EE **Comment se déroule l'évaluation d'expression écrite ?**

Elle fait partie d'un dossier comprenant la CO, la CE et l'EE. Tu disposeras de 1h30 en tout. Pour l'expression écrite :

- **Tu auras le choix entre une ou deux questions**, en lien avec la thématique générale du dossier. Le sujet peut prendre appui sur un document iconographique.
- Tu devras **rédigier au moins 120 mots en espagnol**, soit une douzaine de lignes.

Conseils de répartition du temps

Tu recevras l'intégralité du sujet dès le début de l'évaluation.

- **5 min** : prise de connaissance du dossier
- **15/20 min** : compréhension de l'oral (trois écoutes/visionnages séparé(e)s d'une minute) d'un document audio ou vidéo, et compte rendu en **français**
- **1h00** : compréhension de l'écrit avec réponse en **espagnol ou en français** selon la consigne donnée + **expression écrite en espagnol** (+/- 120 mots)

Rappel de la consigne de l'expression écrite

Vous traiterez en espagnol l'un des deux sujets suivants au choix. Répondez en 120 mots, au moins.